Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260113-2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Actualisation du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) – Années 2024 à 2026

N° 2026-02

DATE DE CONVOCATION : le 05/01/2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**28**
Votants	**36**

L'an deux mille vingt-six

Le 13 janvier, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Chanteloup, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DANION, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, GOUR, HAMON, JANVIER, JUGAN, LASSALLE, LE GUEHENNEC, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MINIER, RINFRAY, ROGER, ROUX, VACHEROT.

. pouvoirs

Mme Sophie AUBRY	à	M. Frédéric MARTIN
Mme Alexandra JARRET	à	M. Christophe BRULLE
Mme Maud LE GALL - LE BLEIZ	à	M. David JUGAN
M. Jean-Yves LECLERC	à	M. Samuel DANION
Mme Marie-Françoise MORICEAU	à	M. Jean-Eric BERTON
Mme Katia RIFFAULT	à	M. Jean-Michel GAUDICHON
Mme Nathalie ROUXEL	à	Mme Myriam GOHIER
Mme Jacqueline SOLLIER	à	M. Thierry LASSALLE

. excusé : M. Rémy COLLEAU

formant la majorité des membres en exercice

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé en 2021 entre l'État et Bretagne Porte de Loire Communauté,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 avril 2021 approuvant le projet de territoire,

Vu la circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique,

Vu l'instruction du gouvernement du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE,

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260113-2026_02-DE

Vu l'instruction du gouvernement du 31 mai 2024 relative à la programmation pluriannuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales (DETR, DSIL, DSID),

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la feuille de route issue de la Conférence des Parties (COP) régionale Bretagne,

Vu la proposition du Comité de pilotage du CRTE réuni le 9 décembre 2025,

Considérant que le développement équilibré des territoires, la réponse aux besoins des habitants et la préparation de l'avenir face aux défis climatiques, économiques et sociaux nécessitent un partenariat étroit et structuré entre l'État et les collectivités territoriales,

Considérant que la contractualisation constitue un levier essentiel pour mobiliser efficacement les moyens financiers et en ingénierie, tout en favorisant la simplification et l'efficacité de l'action publique,

Considérant que le Président de la République a annoncé, le 25 septembre 2023, l'engagement d'une démarche nationale de planification écologique visant, à l'horizon 2030, la décarbonation, la préservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources et l'adaptation au changement climatique,

Considérant que la réussite de cette transition repose sur une mobilisation coordonnée de l'État, des collectivités territoriales, du monde économique et de la société civile,

Considérant que, dans ce cadre, la Conférence des Parties (COP) régionale Bretagne a établi, à l'issue d'une phase de diagnostic et de concertation, une feuille de route définissant des leviers opérationnels et des engagements concrets à mettre en œuvre dans les territoires,

Considérant que les contrats de relance et de transition écologique ont évolué en Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) afin de renforcer le partenariat local, d'accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie et d'amplifier les ambitions écologiques,

Considérant que le CRTE constitue un cadre d'échanges et de programmation partagé avec les partenaires, permettant d'identifier les priorités d'action et un vivier de projets portés par les collectivités, susceptibles de bénéficier de soutiens financiers et d'ingénierie de l'État, de ses opérateurs et d'autres partenaires publics ou privés,

Considérant que ce contrat est susceptible d'être actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution des projets et des priorités territoriales,

Considérant que les actions inscrites au CRTE peuvent être cofinancées par l'État au titre des différentes dotations d'investissement (DSIL, DSID, DETR, FNADT), dans le respect des règles d'emploi et des objectifs environnementaux définis annuellement,

Considérant que, conformément aux instructions de l'État, une programmation pluriannuelle des dotations d'investissement est possible pour les exercices 2025 et 2026, dans les limites prévues par la réglementation,

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260113-2026_02-DE

Considérant qu'après un travail de revue des projets communautaires, le Comité de pilotage du CRTE, réuni le 9 décembre 2025, a proposé l'actualisation du CRTE signé en 2021 par le biais d'un avenant couvrant la période 2024-2026,

Considérant que cet avenant vise à actualiser et compléter les orientations stratégiques du projet de territoire afin d'accélérer la transition écologique sur le territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant d'actualisation du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) conclu entre l'État et Bretagne Porte de Loire Communauté pour la période 2024-2026.

- PRECISE que cet avenant s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques du projet de territoire approuvé le 20 avril 2021, lesquelles sont rappelées comme suit
  - Orientation 1 : Une institution connue et reconnue ;
  - Orientation 2 : Un cadre de vie préservé et un territoire économe ;
  - Orientation 3 : Un meilleur maillage de l'offre de services au bénéfice de tous
  - Orientation 4 : Une économie diversifiée et générant plus de valeur ajoutée ;
  - Orientation 5 : La mobilité pour un meilleur accès à l'emploi et aux services.

- APPROUVE les actions inscrites à l'avenant du CRTE pour la période 2024-2026, telles que détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

- AUTORISE le Président à signer l'avenant au CRTE ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à son exécution.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE